



## **AVIS A LA POPULATION**

### **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

L'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les phénomènes survenus à Tourrettes les 17 et 26 octobre 2024 a été publié le 21 décembre 2024 au journal officiel ( J O R F n ° 0 3 0 2 d u 2 1 d é c e m b r e 2 0 2 4 ) .

Les administrés ont 30 jours, à compter du 23 décembre 2024, pour prendre attache auprès de leurs assureurs.